



Politique d'engagement et de vote

2026

Sommaire

01. Le dialogue individuel
02. Le dialogue collaboratif
03. Notre politique de vote
04. Une alternative au désinvestissement systématique
05. L'engagement auprès de nos autres parties prenantes

1. Le dialogue individuel Paris

Chez Rothschild & Co Asset Management, l'engagement constitue la pierre angulaire de notre approche de durabilité, qui se veut au service de la performance et cohérente avec notre ADN de gestion. Un dialogue avec les entreprises, qui soit régulier et constructif, et mené au long cours, participe à notre compréhension de leur modèle d'affaires et des stratégies mises en œuvre par leur direction. Elles nous permettent, en somme, d'affiner nos analyses, de mieux apprécier les risques et les opportunités associés à nos investissements, et ainsi d'éclairer nos arbitrages et décisions de gestion.

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous souhaitons encourager et accompagner les émetteurs et les sociétés de gestion dans l'amélioration de leurs pratiques.

Nous considérons que le dialogue individuel doit être :

- I. Mené avec une compréhension réelle des modèles d'affaires et des enjeux spécifiques ;**
- II. Régulier et constructif, dans le but de nouer une relation de confiance ;**
- III. Mutuellement enrichissant, en faisant interagir des analystes et des gérants spécialisés, côté investisseur, avec des experts ou la direction, coté émetteur ;**
- IV. Orienté sur la formulation d'axes d'amélioration, en suivant leur mise en œuvre dans le temps tout en privilégiant la qualité à la quantité.**

Le dialogue nous permet de renforcer nos analyses, de nous assurer de la volonté et de la capacité réelles des émetteurs et des sociétés de gestion à se transformer, et ainsi éclairer nos décisions d'allocation.

En tant qu'investisseurs en titres cotés, nous dissociions l'impact potentiel lié aux activités d'investissement sur l'évolution des pratiques des entreprises investies (avec lesquelles nous interagissons) de l'impact dans l'économie réelle que ces dernières peuvent être à même de générer. Cette distinction élémentaire rappelle que l'impact des investisseurs opérant dans la sphère cotée est, par essence, indirect. **C'est pourquoi nous sommes vigilants quant à l'utilisation du terme d'impact**, sans pour autant remettre fondamentalement en cause l'importance et le rôle du dialogue dans la transformation de l'économie réelle.

Gestion directe

Compte tenu de notre volonté d'accompagner les acteurs de tous les secteurs, nos actions d'engagement auprès des émetteurs doivent être menées avec rigueur. Cela se traduit en pratique par un dialogue bilatéral pouvant :

- **Intervenir à différentes périodes du cycle d'investissement** (avec des émetteurs en portefeuille ou dont l'inclusion est envisagée) et pour différents motifs :
 - En réaction à la survenance d'une controverse, en cohérence avec notre volonté de réduire les incidences négatives de nos investissements ;
 - En réaction à l'inscription, à l'ordre du jour d'une assemblée générale, d'une résolution sujette à débat ;
 - En raison de la publication d'objectifs durables ou de transition climatique insuffisamment ambitieux ;
 - En raison de performances durables insuffisantes, généralement reflétées par des notations ESG dégradées.
- **Porter sur des thématiques spécifiques**
 - En lien avec l'application de nos cadres d'exclusion normatives (armes controversées, sanctions internationales, principes fondamentaux) et sectoriels (charbon thermique, tabac, huile de palme) ;
 - En lien avec les stratégies durables de nos produits « 4Change » auxquelles sont associées des exigences supplémentaires (plans de transition climatique et trajectoires Net Zero, alignements taxonomiques, inclusion sociale, biodiversité, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, notation ESG, principales incidences négatives, etc.) ;
 - En lien avec des secteurs d'activités à fort impact climatique et leurs enjeux matériels.
- **Être mené à travers différents canaux de communication** (formulaire électroniques ou courriels, réunions physiques ou distancielles, questions posées en assemblée générale, ou encore à l'occasion d'évènements dédiés aux enjeux ESG ou non).

Les engagements sont menés de manière uniforme par chacun de nos pôles d'expertise. Ils appliquent la politique d'engagement pour leurs investissements, bien qu'ils disposent de leurs propres spécificités. À titre d'exemples :

- **L'équipe de gestion Actions européennes**, concentre ses efforts sur la thématique de la transition, et porte une attention particulière aux sociétés appartenant aux secteurs à forts impacts climatiques, en ligne avec l'approche durable de la société de gestion. L'expertise de l'équipe Actions européennes est mise au profit d'un dialogue avec les sociétés, nourri de cette connaissance approfondie des enjeux sectoriels et thématiques liés à la transition. En complément, elle intervient également sur les enjeux propres aux stratégies durables des fonds labélisés. L'équipe participe à la diffusion de bonnes pratiques à l'ensemble des expertises de gestion.
- **L'équipe de gestion Actions internationales et Diversifiée (Valor)**, étant donné la taille des encours gérés, détient des parts significatives du capital de certaines sociétés ce qui lui confère un accès privilégié à certains managements et à certains sites de production. Compte-tenu de l'exposition géographique de ses portefeuilles, celle-ci est notamment amenée à échanger avec des sociétés opérant dans des marchés émergents, en particulier asiatiques et latino-américains. Les membres de l'équipe disposent de profils internationaux, à même de comprendre les spécificités culturelles de chaque région, rendant ainsi possible un dialogue constructif avec les sociétés.

- **L'équipe de gestion Taux** adopte une approche par les risques. Elle se concentre principalement sur la gestion des controverses affectant les émetteurs de dette. Le suivi des externalités négatives est particulièrement pertinent dans le cas des projets financés à travers la souscription d'obligations vertes.

Notre engagement vise principalement à approfondir nos analyses et à formuler des axes d'amélioration pour les émetteurs. Le dialogue individuel est régulier, constructif et fait l'objet d'un suivi dans le temps. Il peut être mené conjointement par l'équipe Investissement durable, les analystes des différentes expertises et les gérants de portefeuille.

Par ailleurs, la disponibilité des interlocuteurs, la qualité des échanges, et la volonté de mise en œuvre des axes d'amélioration suggérés entrent en ligne de compte dans notre appréciation des émetteurs. Ces éléments viennent en sus des conclusions de nos analyses financières et ESG, et peuvent avoir une incidence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles. Cela est le cas, à plus forte raison, lorsque le dialogue individuel s'inscrit dans le cadre d'un processus d'escalade.

Dans une démarche de pilotage de notre dialogue ESG avec les émetteurs, qui s'est intensifié au cours des dernières années, nous disposons d'un « **Comité engagement** », coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation d'un panel de gérants et d'analystes, représentatif de nos pôles d'expertise. Le Comité se déroule sur une fréquence bimestrielle et a pour objectif de :

- Mener un suivi régulier de l'activité, via une série d'indicateurs de performance clés. Nous relevons, entre autres, sur différentes périodes et différents périmètres :
 - Le nombre et le type d'interaction (dialogue individuel ou collaboratif), leur répartition par motif déclencheur (controverse, assemblée générale...) ainsi que par interlocuteurs rencontrés selon les fonctions qu'ils occupent ;
 - Le nombre d'émetteurs uniques rencontrés et leur répartition géographique et sectorielle ;
 - Le nombre de questions posées et leur répartition par enjeu E, S et G ;
 - Le nombre d'axes d'amélioration formulés ayant été, ou non, mis en œuvre par les émetteurs.
- Assurer le bon archivage des activités de dialogue avec les émetteurs dans notre outil interne, qui permet non seulement la production des indicateurs de performance clés, mais également un meilleur partage de l'information et une coopération plus efficace entre nos différents pôles d'expertise ;
- Identifier les émetteurs à privilégier et les thématiques à aborder ;
- Informer les participants, lorsque cela est nécessaire, de l'évolution des exigences de place en matière d'engagement ;
- Suivre et encadrer les actions d'engagement qui s'inscrivent dans notre procédure d'escalade ;
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les participants, notamment *via* la présentation de cas concrets ; et
- Suivre l'actualité de Rothschild & Co Asset Management en matière d'engagement collaboratif.

Depuis 2025, nous travaillons avec Bloomberg sur l'implémentation d'une solution visant à structurer la donnée ESG et les processus. Cette solution s'articule autour de trois fonctionnalités clés : une vue ESG par émetteur, une synthèse ESG par portefeuille, et un suivi des engagements.

Multigestion

Au sein de notre expertise de multigestion, nous avons opté pour une **approche intégrée des critères ESG dans notre processus de sélection de fonds**. Nous avons établi un **questionnaire unique de *due diligence*** permettant, de façon concomitante :

- **D’avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion** (politiques d’exclusion, d’engagement et de vote, prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique, gestion des ressources humaines et du capital humain, gouvernance, etc.) **et des fonds** (intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du portefeuille, labels, intensité carbone, etc.)
- **De promouvoir l’adoption de bonnes pratiques en matière d’investissement durable.**

Les réponses apportées à notre questionnaire suscitent et génèrent en effet des échanges qui constituent des occasions privilégiées d’inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :

- **Formaliser leurs démarches d’investissement durable et faire preuve de transparence ;**
L’équipe de multigestion encourage les sociétés de gestion à se doter de politiques (ESG, vote, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d’investissement durable (Rapports d’engagement et de vote, participation à des initiatives de place...)
- **Obtenir une note ESG pour leurs portefeuilles ;**
L’équipe de multigestion invite les sociétés de gestion à transmettre de manière régulière les inventaires de portefeuilles étudiés auprès de Lipper afin que ces derniers puissent être notés ESG par MSCI ESG Research. Ces notations ESG permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études et d’être en mesure de disposer d’une notation ESG globale au niveau des fonds de fonds.
- **Crédibiliser les approches durables des fonds *via* l’obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français.**

2. Le dialogue collaboratif

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous croyons en la force et l'intelligence du collectif et participons de manière proactive à **des campagnes d'engagement collaboratives**.

Nous sommes notamment membres de plusieurs coalitions d'investisseurs qui **unissent leur voix pour influencer positivement sur les pratiques des entreprises**, dont :

- **Climate Action 100 +**, une initiative qui souhaite faire évoluer les pratiques des grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète. Environ 600 investisseurs demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat. Rothschild & Co Asset Management a rejoint Climate Action 100+ en 2019 et a, depuis, pris part aux différentes initiatives qui ont été menées.
- **Nature Action 100+**, une initiative mondiale d'engagement actionnarial pilotée par les investisseurs, dont l'objectif est de soutenir et accélérer l'ambition et l'action des entreprises pour enrayer la perte de nature et de biodiversité. L'initiative est coordonnée par un secrétariat co dirigé par Ceres et l'IGCC, avec un appui scientifique du Finance for Biodiversity Foundation. Rothschild & Co Asset Management a rejoint l'initiative en 2025 et a, depuis, pris part aux différentes initiatives qui ont été menées.
- **Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)**, une association multi parties prenantes créée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Rothschild & Co Asset Management, en tant que membre de la commission « Dialogue et Engagement », participe aux campagnes de questions écrites aux entreprises du CAC 40 et préside depuis 2025 une initiative d'engagement collaboratif sur la transition juste.

3. Notre politique de vote

Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. Dans ce but, nous avons confié l'analyse des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services (www.issgovernance.com) et avons choisi d'adopter une politique de vote "Investissement Socialement Responsable", plutôt que les politiques de vote "Climate" et "Sustainability", afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est **disponible en consultation libre** et **régulièrement mise à jour**.

Notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés. Nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions)

Les actifs sous délégation de gestion financière ne sont pas pris en compte dans le périmètre de notre politique de vote et d'engagement, lequel intègre néanmoins les actifs dont nous recevons la délégation de gestion financière.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. Nous nous réservons la possibilité de procéder, au cas par cas, à l'**analyse qualitative de certaines résolutions** ou d'**échanger avec la société en amont de l'assemblée générale**. Cela nous amène ainsi parfois à **ne pas suivre** certaines recommandations émises par ISS.

En outre, l'appartenance d'une société à **un secteur à fort impact climatique**, l'obtention de **taux d'approbation faibles** lors de précédentes assemblées générales, l'organisation de sondages d'opinion auprès des actionnaires en amont de la validation des ordres du jour et, plus généralement une **couverture médiatique négative** quant à l'issue du scrutin, constituent autant de signaux nous encourageant à réaliser une étude plus approfondie. Un vote sanction peut être préconisé dans le cadre de la procédure d'escalade.

La décision finale de vote est systématiquement prise de façon collégiale chez Rothschild & Co Asset Management : entre les analystes, les gérants concernés et la direction. Chaque vote contraire aux recommandations émises par ISS est ainsi argumenté et documenté.

Notons, enfin, qu'à des fins de transparence, nous pré-déclarons depuis début 2023, pour certaines résolutions, nos intentions de vote en amont des assemblées générales sur la "**Collaboration Platform**" des **UN PRI**. Nous nous réservons, enfin, la possibilité de participer au **dépôt de résolutions externes**.

La société de gestion a une politique de conflits d'intérêts et une cartographie des conflits d'intérêts qui couvre le risque ESG. La responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et les équipes de Conformité tiennent un registre des conflits d'intérêts. En 2025, Rothschild & Co Asset Management n'a fait face à aucun conflit d'intérêt lors de l'exercice des droits de vote.

Principales lignes directrices de vote

La mise en œuvre de la politique de vote “SRI” s’appuie sur les recommandations émises par notre prestataire ISS, et dont les principales lignes directrices sont présentées ci-après.

- **En matière d’affectation du résultat/de versement du dividende** : En règle générale, voter contre ou s’abstenir de voter lorsque le ratio de distribution (payout ratio) a été régulièrement inférieur à 30 % sans explication approprié ou lorsque ce dernier apparaît comme excessif au regard de la situation financière de l’entreprise.
- **En matière d’indépendance du conseil** :
 - En règle générale, dans les sociétés non contrôlées, voter contre ou s’abstenir de voter pour l’élection ou la réélection d’un candidat non-indépendant si le conseil comprend moins d’un tiers de membres indépendants ou ne comprend pas d’une majorité de membres indépendants, hors représentants des salariés.
 - En règle générale, dans les sociétés contrôlées, voter contre ou s’abstenir de voter pour l’élection ou la réélection d’un candidat non indépendant si le conseil ne comprend pas au moins un tiers de membres indépendants.
- **En matière de rémunération des dirigeants** :
 - En règle générale, voter contre ou s’abstenir lorsque toutes les composantes de la rémunération ne sont pas divulguées de manière adéquate :
 - Limites maximales d’attribution pour les éléments de rémunération court terme et long terme ;
 - Prix d’exercice, date et période d’attribution, période de dévolution (trois ans minimum avant l’attribution), éventuels escomptes, critères de performance (évalués sur trois années consécutives), s’agissant des plans incitatifs de long-terme ;
 - Eventuelles attributions de nature discrétionnaire ;
 - Limites en cas de dérogation (plafonds, poids, etc.).
 - En règle générale, voter contre ou s’abstenir lorsque :
 - Les éléments de rémunération variable (dont ESG) ne présentent pas un lien clair avec la stratégie et les objectifs de l’entreprise ;
 - Les rémunérations apparaissent comme excessives compte tenu de la performance de l’entreprise ou au regard des pratiques de marché / des pairs ;
 - Les augmentations significatives de rémunération ne sont pas clairement expliquées et justifiées.
- **En matière de diversité** :
 - En règle générale, voter contre ou s’abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d’administration ne comprend pas au moins un membre appartenant à un sexe sous-représenté et, plus spécifiquement :
 - En Europe continentale et en Nouvelle Zélande, voter contre ou s’abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d’administration ne comprend pas au moins 40 % de membres appartenant à un sexe sous-représenté.
 - Au Canada et en Australie, voter contre ou s’abstenir à l’égard des membres sortants du comité de nomination :
 - Si le conseil n’est pas composé d’au moins 40 % d’identités de genre sous-représentées ; ou
 - Si le conseil n’est pas composé d’au moins 20 % d’administrateurs ethniquement divers.

- Au Royaume-Uni et en Irlande, voter contre ou s’abstenir à l’égard des membres sortants du comité de nomination :
 - Si le conseil n’est pas composé d’au moins 40 % d’identités de genre sous-représentées ; ou
 - Si le conseil n’est pas composé d’au moins 20 % d’administrateurs ethniquement divers ; ou
 - Si l’entreprise ne compte pas au moins un administrateur ou une administratrice issu(e) de la diversité de genre à un poste de direction.

■ **En matière de climat :**

- Pour les sociétés les plus émettrices, définies comme celles faisant partie de la liste Focus Group de l’initiative Climate Action 100+, voter contre ou s’abstenir de voter pour la réélection du président du comité RSE (ou équivalent) ou de tout autre administrateur en charge de la supervision des risques climatiques lorsque les conditions minimales présentées ci-après ne sont pas remplies par la société :
 - Adoption des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures « TCFD » (« Gouvernance », « Stratégie », « Gestion des risques », « Mesures et Objectifs »)
 - Engagement “Net Zero” d’ici à 2050, suivi d’objectifs couvrant les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 ainsi que les catégories pertinentes de Scope 3 ;
 - Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen-terme couvrant les Scopes 1 et 2 ainsi que les catégories pertinentes de Scope 3 ;
 - Mise en place d’une stratégie de décarbonation accompagnée de mesures permettant d’atteindre « le Net Zero ».
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s’agissant des résolutions dites “Say on Climate” soutenues par le management, en appréciant le caractère exhaustif et rigoureux des ambitions climatiques de la société, à savoir, entre autres :
 - Adoption des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures « TCFD » (« Gouvernance », « Stratégie », « Gestion des risques », « Mesures et Objectifs »)
 - Publication des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3) ;
 - Crédibilité des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre court, moyen et long-terme ;
 - Engagement à obtenir une validation indépendante et reposant sur la science de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - Engagement “Net Zero” d’ici à 2050 ;
 - Engagement à communiquer régulièrement, au cours des années suivantes, sur la bonne mise en œuvre de son plan de transition climatique ;
 - Cohérence de ses dépenses d’investissement et de ses activités de lobbying avec sa stratégie globale ;
 - Vérification par un tiers externe de ses données climatiques, etc.
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s’agissant des résolutions externes appelant la société à :
 - Publier ses postes d’émissions de gaz à effet de serre, ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou son plan de transition climatique ;
 - Donner l’opportunité à ses actionnaires de s’exprimer sur ses ambitions climatiques / son plan de transition climatique.

■ **S’agissant des résolutions environnementales et sociales externes :**

- En règle générale, voter pour les propositions cherchant à favoriser davantage de transparence sur (i) les risques financiers, réglementaires ou physiques liés à l’impact du changement climatique sur les activités auxquelles l’entreprise fait face et sur (ii) les procédures mises en place pour identifier et gérer ces risques.

4. Notre Une alternative au désinvestissement systématique

Philosophie générale

L'engagement ne peut justifier le statu quo, que ce soit dans le cadre de la gestion de nos portefeuilles d'investissement, ou s'agissant des changements à opérer dans l'économie réelle et la société.

Cela étant, nous estimons qu'une procédure d'escalade se doit d'être pragmatique et "au cas par cas", afin d'accompagner les acteurs de tous les secteurs dans leur transformation, tout en gérant le risque-rendement au service de nos clients. Le désinvestissement est une option qui doit être envisagée comme une solution de dernier recours. En effet :

- Renoncer à son statut d'actionnaire a pour conséquence de se priver de droits de vote à travers lesquels nous pouvons nous exprimer et faire part aux sociétés de leurs axes d'amélioration.
- Renoncer à son statut d'actionnaire ou de détenteur d'obligations a généralement pour conséquence de limiter la possibilité d'un dialogue constructif avec les sociétés.
- Vendre des titres, qui plus est, échangés dans le marché secondaire, a pour conséquence de limiter notre contribution positive, à moins de s'inscrire dans des actions collectives et d'user d'un "effet de massification" qui peut faire une plus grande différence.

Mécanismes d'escalade

Les mécanismes d'escalade nous permettent néanmoins d'encadrer une controverse identifiée ou un engagement mené, en fonction de sa sensibilité, et pouvant mener au désinvestissement. En particulier :

- Les émetteurs pour lesquels des actions d'engagement sont requises par les labels font l'objet d'une vigilance renforcée. Chaque cas dispose d'un axe d'amélioration explicitement formulé à l'émetteur, d'un objectif clair et d'une temporalité prédéfinie. Le suivi des actions d'engagement se fait lors du Comité d'engagement, qui a lieu sur une fréquence bimestrielle.

A une fréquence annuelle, un « Comité d'escalade ISR V3 », en présence des équipes d'Investissement durable, de Gestion des risques et de Conformité, des équipes de gestion et d'analystes en fonction des cas abordés, et du Direction des gestions, se prononce sur les escalades éventuelles à enclencher :

- Poursuite / Renforcement / Réorientation de la stratégie d'engagement ;
- Vote sanction lors de la prochaine assemblée générale de la société ;
- Un acte de gestion (blocage des achats, allègement de la position, désinvestissement)

Nous nous réservons le droit d'abandonner un acte d'engagement dans les cas suivants :

- L'objectif de l'engagement est devenu obsolète ou n'est plus réalisable ;
- L'entreprise refuse de procéder à notre demande et fournit un rationnel convaincant ;
- L'entreprise ne fait plus partie de nos positions en portefeuille.

- En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses, avec la participation des équipes de Gestion des risques, Conformité, Investissement durable et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité. Les conditions de levée de mesures à l'égard des émetteurs sont prises au cas par cas en fonction de la matérialité et de la nature de la controverse.
 - En cas d'émergence d'une controverse, le « Comité controverse de qualification », coordonné par l'équipe Investissement durable, a pour objectif d'une part de qualifier la gravité et la matérialité de chacune des controverses à l'ordre du jour et déterminer l'escalade adaptée ; et d'autre part d'en assurer le suivi. Le comité vote pour la qualification la plus adaptée à chaque controverse, en fonction notamment de leur matérialité financière, ESG, légale ou réputationnelle. Si la controverse n'est pas jugée matérielle, ou est résolue, alors aucun suivi de l'émetteur n'est demandé. En revanche si la controverse est jugée matérielle, le comité peut demander des précisions complémentaires qui devront être apportées par les analystes, puis en fonction de la gravité de la controverse, demander une action d'engagement avec l'émetteur ou un renvoi au Comité controverse cas majeurs pour les cas de figure les plus sévères.
 - En cas d'évènement majeur ou de controverse sévère, le « Comité controverse cas majeurs », coordonné par la Conformité, se réunit de manière discrétionnaire. Fonctionnant de manière collégiale, les membres votants du comité décident à l'unanimité et au cas par cas de la décision la plus adéquate : mettre la valeur sous surveillance, interdire tout nouvel investissement ou, dans les cas le plus sévères, désinvestir l'émetteur. Dans les deux premiers cas précités, ils peuvent décider du temps accordé à l'émetteur pour répondre de manière circonstanciée aux faits qui lui sont reprochés (généralement 3 à 6 mois), mais également de la nature des actions correctives à mettre en œuvre par l'émetteur et les délais associés

Nous portons une attention particulière sur les conflits d'intérêts potentiels entre la gestion et les émetteurs faisant l'objet de controverses identifiées.

5. L'engagement auprès de nos autres parties prenantes

Les initiatives de Place en matière de finance durable

Convaincus qu'une démarche collaborative peut accélérer le développement de la finance durable, nous participons de manière proactive à **des groupes de travail**, des consultations publiques ou encore des tables rondes.

Initiatives	De quoi s'agit-il ?
Association Française de Gestion Financière	L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Rothschild & Co Asset Management est membre de la Commission Investissement Responsable depuis 2024. Depuis 2023, nous participons aux groupes de travail sur les Diversités et la mixité dans les sociétés de gestion. En 2026, nous participons à des groupes de travail opérationnels sur les Plans de transition climatiques et la Transition juste ; des groupes de travail réglementaires sur SFDR 2.0 et le Parcours client – préférences de durabilité (MIF) ; un groupe de travail sur les Fournisseurs de données ESG ; et enfin nous représentons l'AFG à un groupe de travail de l'IFD sur l'Analyse des risques climat. Ces groupes de travail donnent généralement lieu à des publications (guides pratiques, notes de position, etc.)
EFRAG	L'EFRAG, groupe consultatif européen sur l'information financière, est une association internationale sans but lucratif qui a été créée en 2001 avec les encouragements de la Commission européenne afin de servir l'intérêt général. Dans le cadre de ses travaux sur la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Rothschild & Co Asset Management est membre du comité consultatif sur la définition des normes ESRS du secteur des marchés de capitaux.
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)	Rothschild & Co Asset Management a adhéré au FIR en 2023. Membre des commissions « Dialogue & Engagement » et « Recherche », nous participons à la campagne annuelle de questions écrites en assemblée générale des sociétés du CAC 40 et accueillons ponctuellement des « rendez-vous recherche ». En outre, nous prenons part à des groupes de travail tels que « Finance et Handicap », « IA et Investissement Responsable » ou encore « Ateliers ESG entreprises – investisseurs ».
Net Zero Asset Managers Initiative	La Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi) est un regroupement de gestionnaires d'actifs engagés à atteindre l'objectif Net Zero d'ici ou avant 2050, en ligne avec une trajectoire 1°5 C, ainsi qu'un objectif intermédiaire additionnel de réduction de 50% des émissions de CO ₂ eq à horizon 2030. Rothschild & Co Asset Management a rejoint l'initiative en 2021 et a publié ses objectifs intermédiaires en la matière en novembre 2022. En 2026, nous avons renouvelé notre engagement auprès de l'initiative.
United Nations' Principles for Responsible Investment	Les Principes pour l'Investissement durable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Ils incitent les investisseurs à intégrer les thématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion. Signataire depuis 2011, Rothschild & Co Asset Management répond au questionnaire des UN PRI.

Les fournisseurs de données externes

La disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données ESG divulguées par les sociétés constituent des enjeux majeurs pour les investisseurs et les autorités de régulation.

Nous échangeons régulièrement avec les fournisseurs de données externes afin de **mettre à l'épreuve la robustesse de leurs méthodologies et la qualité des informations qu'elles mettent à notre disposition**. Nous assimilons ce dialogue à de l'engagement dans la mesure où nous les sensibilisons sur les besoins croissants et de plus en plus spécifiques des investisseurs et contribuons à l'amélioration de leurs offres. Par ailleurs, soucieux du caractère lisible de nos stratégies d'investissement durable et de nos reportings, nous cherchons à nous doter d'outils pouvant offrir des perspectives nouvelles et différenciantes à notre gestion tout en étant susceptibles de s'articuler avec ceux dont nous disposons déjà.

A des fins de formalisation, et compte tenu de l'évolution de nos besoins en termes de gestion et de traitement de la donnée, nous avons mis en place un « Comité Prestataires ESG », coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation des équipes de Gestion des risques et de Conformité. Le Comité se déroule sur une fréquence trimestrielle et a pour objectif de :

- Suivre les partenariats avec les différents fournisseurs de données, en particulier la qualité de la donnée et la bonne intégration de la donnée dans nos outils internes ;
- Assurer la veille concurrentielle et aligner la prospection de potentiels prestataires avec la génération d'idées et les besoins nouveaux, sur la base de critères de sélection prédéfinis.

L'engagement de nos collaborateurs

Dans l'environnement en constante mutation de la finance durable, nos collaborateurs jouent un rôle essentiel pour le déploiement opérationnel de notre approche de durabilité, mobilisant ainsi au quotidien de nombreuses fonctions au sein de notre organisation.

Dès lors, la formation et la sensibilisation en continu de nos collaborateurs sur les thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès.

Plus généralement, nous considérons que nous ne saurions uniquement faire reposer le développement d'une économie durable sur les actions de nos parties prenantes, mais que nous devons nous investir et y contribuer. Nous associons ainsi nos collaborateurs à des initiatives d'engagement communautaire, en lien avec la fondation Rothschild & Co Foundation, et les encourageons à investir de leur temps et de leur énergie en faveur des causes que nous soutenons.

Fruit d'un travail collaboratif, mené sous l'impulsion de Pierre Baudard, Associé Gérant & Directeur Général, Rothschild & Co Asset Management a publié son premier rapport RSE en 2024. Ce dernier vient en sus du rapport RSE du Groupe Rothschild & Co et a pour objectif de valoriser les initiatives menées par notre division. Un Comité RSE, composé de collaborateurs volontaires et représentatifs de nos différents métiers définit notre feuille de route pour les années à venir.

Avertissements

Il ne s'agit en aucun cas d'un document promotionnel. Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Le présent document est publié par Rothschild & Co Asset Management. Il contient des opinions et des données statistiques que Rothschild & Co Asset Management considère légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou vente de quelconque Instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit. Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les fonds visés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels compartiments ou quelles classes d'actifs sont autorisés à la vente publique. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des parts de lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DIC et rapport annuel), disponible auprès du Service Client de Rothschild & Co Asset Management Europ et sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com, ou auprès des distributeurs du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par le fonds de ses objectifs d'investissement. Les valeurs des parts sont susceptibles par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des frais. Les chiffres cités ont trait aux mois et aux années écoulés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sources : Rothschild & Co Asset Management (ou autre si utilisation de données externes) au 31/12/25.

Contacts

FRANCE

Paris

29, Avenue de Messine — 75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

SUISSE

Genève

Equitas SA
Rue de la Corrairie 6 — 1204 Geneva
+41 22 818 59 00

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Francfort

Börsenstraße 2 - 4 Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

Bruxelles

Avenue Louise 166 — 1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

ITALIE

Milan

Via Santa Radegonda 8 — Milano 20121
+39 02 7244 31

ESPAGNE

Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis — Madrid 28 046
+34 91 053 70 43

